

JOURNAL DE LYON

Bureaux de Vente: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de Vente: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député de l'Est-Rhône.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements : 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
G. THÉNÉSY
Imprimeur de H. Fournier, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

20 octobre.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de tous les incidents de l'affaire du prince Napoléon, et ils connaissent la protestation que M. Maurice Richard, ancien ministre du cabinet Ollivier, a adressée au président de la République. Aussitôt rentré à son chalet de Prangins, le triste héros de cette aventure s'est empressé, à son tour, de formuler une plainte en règle, qu'il envoie au procureur général de la République, et dont nous reproduisons plus loin le texte, tel qu'il est publié par les journaux de Paris.

Ce serait un spectacle grotesque, s'il n'était malheureusement de si cruels souvenirs, que de voir la merveilleuse assurance avec laquelle les familles de l'empire parlent aujourd'hui du respect dû à la loi. Non pas que nous songions à leur faire un crime de ce tardif retour à des sentiments pour lesquels ils ont autrefois affiché tant de répris; mais enfin, qui pourrait se défendre d'un mouvement de colère et de dégoût en lisant, dans le factum signé du cousin de l'empereur, cet appel à la loi du pays, que le personnage en question a toujours regardé, dit-il, comme le moyen le plus efficace pour réprimer les excès et les violences du pouvoir.

Qui donc, au 2 décembre 1851 et par le plus audacieux abus de la force, a mis à néant l'arrêt de la haute cour de justice qui flétrissait le parjure Louis-Napoléon? Et qu'espèrent de cette agitation, si follement provoquée, ceux qui ont tout sacrifié à leurs ambitions coupables? La lettre de M. Maurice Richard a déjà remis sur le tapis la question de savoir si les ministres qui se sont associés à la léménarchie entreprise du maître ne doivent pas être poursuivis, — nous ne serions point surpris que l'éclat fait par le prince Napoléon aboutisse à une demande de mise en accusation de l'empereur et au bannissement de sa famille.

Aujourd'hui s'ouvre, dans sept départements, le scrutin pour les élections partielles à l'Assemblée. Rien ne paraît changé dans la situation respective des candidats en présence, si ce n'est qu'au dernier moment le candidat bonapartiste dans la Gironde a pris un autre masque: resté conservateur et libre-échangiste, M. de Forcade la Roquette déclare aujourd'hui dans une lettre à la Gironde qu'il soutiendra, sauf sur les questions économiques, le gouvernement de M. Thiers, qui est le gouvernement légal du pays.

La légalité! rien que la légalité! voilà où en sont arrivés les bonapartes et leurs partisans. Constatons le fait, et souhaitons que l'éclat de M. de Forcade la Roquette et Schneider prouve combien le pays lui-même tient à écarter du maniement des affaires les violeurs de la loi et leurs complices.

Les renseignements que nous recevons au sujet de l'évacuation des troupes allemandes demeurent incertains et souvent contradictoires. Tandis qu'hier une dépêche de l'agence Havas annonçait que le départ des garnisons prussiennes dans la Marne et la Haute-Marne était retardé de quelques jours encore, le *Bien public* affirme que le mouvement de retraite de l'armée d'occupation est commencé depuis le 15 et qu'il continue avec régularité.

D'après les informations du *Bien public*, que confirment les détails publiés par l'*Union de Vaucluse*, les baraquements de Rambervilliers, de Charennes et d'Épinal seraient livrés; ceux des Ardennes examinés et reçus depuis dimanche, de même que ceux de Bar-le-Duc. Enfin, ajoute l'organe officieux de la présidence, on croit, en lieu bien informé, que l'évacuation sera, dimanche prochain, un fait accompli.

Une dépêche de Londres a annoncé que lord Eulfield, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères dans le cabinet anglais, avait reçu en audience le général Kirkham, commandant en chef des troupes du prince Kassa, roi de Tigre, l'un des chefs qui se disputent la prééminence en Abyssinie.

Voici, d'après le *Nord*, quelques détails intéressants sur les faits qui ont motivé la mission du général Kirkham :

« La souveraineté de Kassa sur la province

en question n'est rien moins qu'incontestée. Dans les dernières années, cette province avait passé successivement en différentes mains; pendant quelque temps elle a été gouvernée exclusivement par des missionnaires catholiques. Munzinger avait été nommé il y a quatre ans, par le prince Kassa, gouverneur de Bogos; mais il n'était pas parvenu à y établir son autorité; un complot fut dirigé contre lui, et il ne parvint à sauver ses jours que par la fuite. Depuis lors la plus grande anarchie régnait dans cette région, qui fut tantôt occupée par les troupes du prince de Tigre, tantôt par celles de ses vassaux, au grand préjudice des habitants, écrasés de charges insupportables par les uns comme par les autres. Ainsi l'an dernier ils furent obligés de payer trois fois leur tribut annuel, leurs troupeaux furent dispersés, et leurs provisions de blé enlevées.

Les Européens installés à Bogos ont naturellement leur part dans ces souffrances. Des Italiens, des Français ont perdu tout leur avoir. C'est à la suite de ces événements que plusieurs tribus de la province se sont réfugiées au mois d'octobre 1871 sur le territoire égyptien, implorant le secours du kédive, pour qu'il fût mis un terme à cet état de choses. Leurs vœux ont été exaucés; Ismail-Pacha a dirigé des troupes sur Bogos, en a pris possession et y a installé comme gouverneur le même Munzinger, qui quelques années auparavant y avait été comme gouverneur par le prince de Tigre. Teis sont, en quelques mots, les faits qui ont provoqué la mission que Kirkham vient d'aller remplir au nom de Kassa, auprès du gouvernement britannique.

Nous devons ajouter que l'on regarde comme très-douteux que l'Angleterre accède à la demande d'intervention que lui apporte le général Kirkham.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Une lettre, que nous recevons d'un des départements occupés, nous permet de donner quelques renseignements importants sur les exigences des Prussiens, en ce qui concerne les baraquements. Ce sont ces exigences vraiment incroyables qui ont retardé l'évacuation. Les Prussiens demandent que chaque capitaine ait trois pièces pour lui seul; chaque officier de grade inférieur doit en avoir deux. Les écuries sont installées comme le sont celles des chevaux de course, avec un confort sans égal. Il faut encore que les baraquements soient construits comme s'ils devaient durer éternellement.

Voilà les causes du retard de l'évacuation. Malgré toute la hâte qu'on y a mise, il a été impossible de terminer ces travaux, les Prussiens élevant à tout moment des prétentions nouvelles. On dirait qu'ils n'ont qu'un but, de fatiguer l'administration française par les plus inutiles taquineries.

LE DROIT DE RÉUNION PRIVÉE

Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, que MM. Langlade et Favier ont comparu la semaine dernière devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'avoir organisé et présidé l'assemblée générale des membres de la société d'enseignement libre et laïque, qui a eu lieu le 15 septembre dernier dans la salle de l'ancienne Bourse au palais Saint-Pierre. C'était là, d'après l'accusation, une réunion publique, qui aurait dû être précédée de la déclaration exigée par la loi du 6 juin 1868.

Nous avons rendu compte des débats de cette affaire.

Le jugement, qui avait été renvoyé à huitaine, a été prononcé à l'audience de samedi. Les deux prévenus

ont été acquittés. Voici quels sont, en résumé, les motifs de cette décision :

Une réunion est privée, quel que soit le local choisi et le nombre des assistants, lorsqu'elle comprend une catégorie déterminée de personnes, et que tout étranger en est exclu. Or, les membres de la société d'enseignement libre et laïque avaient été seuls convoqués à la réunion du palais Saint-Pierre, le 15 septembre.

Des lettres d'invitation devaient être remises à chacun d'eux; et l'ordre du jour indiqué sur ces lettres montre assez que la société avait le plus grand intérêt à ce que ses adhérents fussent seuls à délibérer et à voter; il s'agissait en effet de modifier les statuts et de nommer le conseil d'administration.

Chaque collecteur et sous-collecteur fut chargé de remettre les lettres aux sociétaires, dont il avait la liste; quelques-uns, il est vrai, pour s'épargner un travail long et fastidieux, négligèrent d'écrire le nom du destinataire sur la lettre. Mais, s'il est vrai, d'une manière générale, que la distribution de lettres en blanc est un des caractères de la réunion publique, il en est autrement dans l'espèce.

Il n'y a eu en effet qu'un petit nombre de personnes qui se présentèrent ainsi avec des lettres en blanc, et rien n'établit que celles qui furent admises n'étaient pas réellement membres de la société. Malgré les faits isolés sur lesquels est basée l'accusation, il est certain qu'on n'a distribué, ni vendu aucune carte d'entrée, et que différentes personnes, étrangères à la société d'enseignement libre et laïque ont vainement essayé de pénétrer dans la salle.

La responsabilité des organisateurs d'une réunion s'étend, à la vérité, aux faits des agents qu'ils choisissent, mais cette responsabilité doit être limitée aux faits graves, qui seraient de nature à changer le caractère de la réunion et à en faire une véritable réunion publique.

Or, toutes les circonstances de la cause démontrent que la réunion du 15 septembre a bien été réellement une réunion privée. MM. Langlade et Favier sont donc renvoyés des fins de la plainte, sans dépens.

Nous sommes heureux que le tribunal ait ainsi consacré le droit des réunions privées. Car les poursuites du ministère public tendaient à rendre impossible toute réunion privée, un peu nombreuse. S'il suffit qu'une personne étrangère parvienne à entrer dans la salle avec la lettre d'un invité, pour que la réunion devienne publique, il est clair que toutes les sociétés philanthropiques, commerciales, industrielles, ou autres, devront renoncer à avoir des réunions privées.

Il nous semble donc tout à fait sage de s'attacher seulement au caractère général de la réunion et de négliger les abus insignifiants, qui n'en changent pas la nature. Quand les organisateurs ont pris les précautions nécessaires pour refuser l'entrée à toutes les personnes non invitées, il serait bien dû vraiment de les condamner pour le seul motif que leurs mesures n'ont pas eu une efficacité parfaite et absolue. Qu'y a-t-il ici de parfait et d'absolu?

L'initiative privée n'a de puissance que par l'association. Or ces sociétés, qu'on ne saurait trop encourager, ne peuvent exister qu'avec l'agrément du gouvernement, quand elles comptent plus de vingt personnes. Cette nécessité de l'autorisation administrative est déjà un obstacle à leur naissance, et leur vie serait impossible si les tribunaux ne

donnaient pas à la loi de 1868 une interprétation large et libérale.

Il n'y a pas de société sans réunions plus ou moins fréquentes. Si la présence accidentelle d'un étranger rend la réunion publique, il n'est pas un homme prudent qui consente à organiser une réunion privée, on sera donc forcé de recourir à toutes les formalités prescrites par l'article 2 de la loi du 6 juin 1868 :

Déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune; Indication des noms, qualités et domiciles des déclarants;

Indication du local, du jour et de l'heure de la séance, ainsi que de l'objet spécial et déterminé de la réunion.

Trois jours après la remise de cette pièce au préfet, on aura la faculté de se réunir, et un agent de l'administration aura celle d'assister à la réunion et d'en prononcer la dissolution en certains cas. Les sociétés se trouveraient placées entre les dangers des réunions privées et les inconvénients des réunions publiques. Leurs présidents auraient à choisir entre la chance d'une condamnation correctionnelle et les ennuis de longues démarches dans les bureaux de la préfecture. Quelle est la bonne volonté qui surmonterait de telles difficultés? Et combien de sociétés résisteraient à un tel régime?

FAIRTRIAUX.

Le 3^e volume de l'Histoire du second Empire par M. Taxile Delord paraîtra mercredi à la Librairie Germer-Bailly. Nous avons sous les yeux, grâce à l'obligeance de l'éditeur, les bonnes feuilles de ce volume et sommes autorisés à en reproduire quelques passages.

On éprouve, en feuilletant un résumé d'histoire contemporaine, une impression toute particulière. Les événements qu'on a vus se dérouler au jour le jour repassent devant notre esprit avec une physionomie singulièrement attachante et souvent assez nouvelle pour nous. Notre mémoire est presque étonnée de voir sous l'aspect clair et désintéressé que leur prête le coup d'œil rétrospectif de l'historien, les faits, les hommes et les choses qui naguère ont passé sous nos yeux dans le trouble passionné et le pêle-mêle des luttes politiques quotidiennes.

Ce sentiment, plus d'un de nos lecteurs l'éprouvera en lisant ce qui va suivre. Les pages que nous détachons du 3^e volume de l'ouvrage de M. Delord ont trait en effet à cette période du second empire qui a vu renaître l'esprit public en France, à ces fameuses et excellentes élections de 1863 qui ont été pour l'absolutisme impérial l'avertissement que l'on sait et qui ont causé en leur temps aux amis de la liberté tant de joie.

On se rappelle que ce sont ces élections de 1863 qui ont ramené M. Thiers sur la scène des affaires publiques. Qui eût osé prévoir alors les événements qui depuis sont survenus! De 1863 à 1872, il n'y a que peu d'années, mais quelle distance a été parcourue en ce petit laps de temps! L'Europe tout entière, et la France et M. Thiers lui-même, combien tout a changé!

Nous laissons la parole à M. Taxile Delord, qui a fait en des termes souvent heureux, dans un excellent esprit, avec beaucoup de mesure et de force, le récit de l'élection de M. Thiers en 1863 et des différents événements qui ont

signalé ce qu'on pourrait appeler le commencement de la carrière de l'illustre homme d'Etat :

Toutes les vieilles causes de dissentiment entre les fractions du parti républicain paraissent oubliées. La candidature de M. Thiers en fit surgir une nouvelle. M. Thiers, rentré en France après son court exil à la suite du coup d'Etat du 2 décembre, consacrait son temps à l'achèvement de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Sans se désintéresser complètement de la politique, il ne cherchait pas à prendre dans les événements un autre rôle que celui d'un spectateur oublié du mal qu'on lui a fait, et ne s'inquiétant que du mal qu'on peut faire à son pays. Son opposition contre l'empire était celle d'un esprit désintéressé qui voit les choses de haut, qui juge les hommes sans passion, et qui suit avec tristesse et anxiété les phases d'une expérience tentée sur son pays. Le public ne se résignait pas cependant à croire que toute relation fût rompue entre M. Thiers, admirateur constant de Napoléon I^{er}, et son neveu et son héritier, surtout après l'avance que ce dernier lui avait faite dans une occasion récente.

Rien de plus vrai cependant. Napoléon III n'avait pas même lu l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, lorsqu'un volume de cet ouvrage était tombé entre ses mains, il en fut si content, qu'il manifesta tout haut l'intention de chercher à donner à l'auteur un témoignage public de sa satisfaction. M. Thiers, averti par un ami commun des intentions de l'empereur, ne fut point sans en ressentir quelque inquiétude; il se voyait exposé à une de ces marques de politesse qui, venant d'un souverain, ressemblent à des faveurs, et qu'un homme honnête redoute, mais qu'il trouve au-dessous de lui de repousser avec un dédain affecté. Une promotion isolée et subite à la plus haute dignité de la Légion d'honneur n'était pas à grand'peine pour M. Thiers, puisqu'il en portait le grand cordon. Quel témoignage de satisfaction Napoléon III pouvait-il donc lui donner? Le premier discours d'ouverture des Chambres le tira d'inquiétude; il en était quitte pour le titre d'*historien national*.

Le régime parlementaire sous lequel la France avait vécu depuis 1830 jusqu'en 1848 s'était si bien incarné dans M. Thiers, que le jour où par le décret de novembre les institutions de l'empire semblaient s'en rapprocher, et où un peu plus de lumière pénétra dans le corps législatif, la place de M. Thiers y fut marquée d'avance. Rien ne s'opposait à ce qu'il l'occupât, car il conseillait lui-même à ses amis de renoncer à l'abstention et de reprendre légalement leur part d'action politique en prêtant un serment qui obligeait leur conscience sans les empêcher de travailler au rétablissement de la liberté. Il avait, on le verra, répondu dans ce sens dès le mois de mars aux électeurs de divers départements qui lui offraient la candidature. C'est dans ce sens qu'il répondait aux électeurs de la 2^e circonscription de Paris.

La candidature de M. Thiers, accueillie avec faveur par le parti libéral et même par un certain nombre de bonapartistes qui s'en applaudissaient comme d'une adhésion indirecte à l'empire, qui l'obligerait à marcher de plus en plus dans la voie du libéralisme, ne pouvait se passer entièrement du concours du parti démocratique. Malheureusement, l'attitude politique de M. Thiers après la révolution de Février et son alliance avec les légitimistes avaient laissé dans le cœur de beaucoup de républicains un vif sentiment de rancune. Les démocrates de la 2^e circonscription où se présentait M. Thiers en concurrence avec M. Devincq, homme modéré et négociant estimé, parlaient de s'abstenir. Le *Siccle*, sans se ranger ouvertement à cette opinion, que son ardent polémiste contre toute espèce d'abstention lui défendait d'adopter, la combattait avec une certaine mollesse.

Ce n'est pas que son directeur, ancien lieutenant de M. Odilon-Barrot, nourrit la moindre hostilité contre M. Thiers, qui, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, s'était fort rapproché de la gauche; M. Havin partageait au contraire l'admiration qu'ont pour M. Thiers ceux qui l'ont vu manœuvrer sur le terrain parlementaire, et il ne méconnaissait pas l'utilité d'un pareil auxiliaire; mais, dominé par les préoccupations de la politique quotidienne, il hésitait à soutenir un adversaire de l'unité de l'Italie, un défenseur

XIV

En débarquant au Verdon, M^{lle} Donis et M^{lle} Marthe Donis avaient déclaré qu'elles n'étaient pas moins courageuses que les hommes, et que ce que les hommes verraient elles le voulaient voir aussi. On partit donc tous ensemble pour visiter la pointe de Grave; et en tête marchait M. Donis, le préfet et l'ingénieur, puis ensuite venaient, à une certaine distance, M^{lle} Donis et Sainte-Austreberthe, Marthe et M. de Mérolle.

De temps en temps, M. Donis, qui, dans l'ardeur de son exploration, forçait le pas, s'arrêtait pour attendre l'arrière-garde, et alors on le voyait gesticuler avec vivacité, montrer le poing à la mer pour la défer d'aller plus loin fixer le sable de la main comme pour le solidifier; tandis que M. de Cheylus s'essuyait le front avec son mouchoir et que Philippe Heyrem se tenait immobile et attentif, dans l'attitude de l'officier d'état-major qui écoute son général.

Mais bientôt le courage et la curiosité de l'arrière-garde diminuèrent. A gravir les dunes croulantes, à marcher dans le sol mouvant où l'on enfonçait jusqu'à la cheville, la fatigue arriva vite : la chaleur qui rayonnait des sables échauffés était aussi forte que celle qui tombait d'un ciel sans nuage, et, comme il ne soufflait pas la moindre brise, on étouffait. Ce fut M. de Mérolle qui poussa le premier cri de détresse.

— Très-curieux, n'est-ce pas? dit-il en s'a-

du pouvoir temporel du pape. La liste des candidats de l'opposition qui parut le 10 mai, jour de l'ouverture de la période électorale, dans les journaux le *Siccle*, l'*Opinion nationale*, était ainsi formée :

ÉLECTIONS DU 31 MAI ET DU 1^{er} JUIN 1863.

Candidats de l'opposition :

1^{re} circonscription : L. Havin, directeur politique du *Siccle*.
2^e circonscription : Ed. Laboulaye, membre de l'Institut.
3^e circonscription : Emile Ollivier, député sortant.
4^e circonscription : Ernest Picard, député sortant.
5^e circonscription : Jules Favre, député sortant.
6^e circonscription : Adolphe Guérout, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*.
7^e circonscription : Alfred Darimon, député sortant.
8^e circonscription : Jules Simon, membre de l'Institut.
9^e circonscription : Eugène Pelletan, publiciste.

D'autres candidats se produisirent en dehors de ceux-ci :

1^{re} circonscription : Jules de Lasteyrie, Ranc.
2^e circonscription : Docteur Dupont. — 6^e circonscription : De Jouvencel, Cochon, Prévost-Pardoul, Dupuis, avocat. — 7^e circonscription : J. J. Weiss, Philippe Doré, Cantagrel. — 8^e circonscription : Jules Mahias, De Milly. — 9^e circonscription : Thayer.

Cette liste ne contenait pas le nom de M. Thiers. Ce n'est point qu'il renonçât à se présenter. MM. Target, Mortimer-Ternaux et Duval lui ayant remis, le 14 mai, une adresse signée de plusieurs électeurs de la 2^e circonscription pour lui offrir la candidature, il l'accepta. Ces électeurs se formèrent en comité sous la présidence de M. Dufore. Le lendemain, le *Journal des Débats*, qui jusqu'alors s'était tenu en dehors du mouvement électoral, annonça la candidature de M. Thiers : « Alors même que le pays eût manqué de mémoire, l'historien eût empêché d'oublier l'orateur; mais un respect universel et tranquille entourait ce nom enlevé aux luttes quotidiennes des partis, et M. Thiers trouvait dans la justice bienveillante dont il est entouré comme un avant-goût du jugement de la postérité.

« C'est de ce repos animé par le travail, par l'amitié, par les plus élevées et les plus douces jouissances de l'esprit, que M. Thiers va sortir pour unir sa voix à celle des hommes qui pensent encore que la liberté n'est pas moins nécessaire que l'ordre, et que sans elle les plus grands intérêts du pays peuvent se trouver en péril. Tous les vœux des amis d'une sage liberté le suivront dans cette tentative qui, heureuse ou non, n'en sera pas moins un des actes les plus honorables de sa carrière politique.

M. Laboulaye, en apprenant la décision de M. Thiers, s'empêcha de se désister de sa candidature. Le *Siccle* comprit qu'il ne pouvait plus hésiter, et le nom de M. Thiers remplaça celui de M. Laboulaye sur la liste de l'opposition.

Le *Siccle* expliqua ainsi sa résolution : Dans le cours de sa carrière politique, l'illustre historien nous a eu plusieurs fois pour adversaire et nous craignons bien d'être aujourd'hui encore en désaccord avec lui sur un grand nombre de points.

Nous n'hésitons pas néanmoins à mettre son nom sur la liste à la place de celui de M. Laboulaye. M. Thiers est une des grandes individualités de notre époque, et s'il arrive au Corps législatif, il pourra jeter une vive lumière sur la discussion des questions de politique et de finance qu'il a si souvent traitées avec tant de lucidité et de talent.

Il ne manquait qu'un libéraliste comme Berryer à cette liste, où figuraient un orléaniste comme M. Thiers, un bonapartiste comme M. Guérout, et des républicains pour représenter l'union libérale. Elle était en réalité une espèce de coalition. C'est peut-être à cela qu'elle dut son succès complet.

La candidature la plus antipathique au gouvernement était celle de M. Thiers. Le meilleur moyen de la combattre eût été de s'effacer devant elle. L'abstention de l'administration entre M. Thiers et M. Devincq aurait peut-être compromis M. Thiers et empêché beaucoup de républicains de voter pour lui. M. de Persigny aimait mieux adresser, le 21 mai, au préfet de la Seine, une lettre qui se terminait ainsi :

« M. Thiers est trop honnête homme pour que personne puisse l'accuser de

dressant à Sainte-Austreberthe, mais mortel. Depuis son arrivée à Château-Pignon, Sainte-Austreberthe était la proie de M. de Mérolle, qui littéralement s'était attaché à lui. S'il levait les yeux, il trouvait les yeux de M. de Mérolle fixés sur lui; s'il souriait, M. de Mérolle applaudissait de la voix ou du geste. Mais, ne s'en tenant pas là, le jeune gandin bordelais suscitait des occasions pour le faire briller.

— Vous savez, monsieur le vicomte, c'est l'année où vous avez gagné la poule des produits avec *Cyclamen*. Quel joli cheval!

Il avait sa généalogie, les sommes qu'il avait gagnées. Et, de *Cyclamen*, il passait à un autre, car il connaissait tous les chevaux de Sainte-Austreberthe comme s'il avait eu un intérêt dans son écurie. De loin, Sainte-Austreberthe avait exercé une toute-puissante attraction sur lui et l'avait entraîné dans son orbite.

C'était un de ses nombreux admirateurs, un disciple qu'il avait fasciné de sa gloire, sans le connaître. Aussi, en le voyant descendre à Château-Pignon, M. de Mérolle avait-il éprouvé une des plus grandes joies de sa vie : il allait donc approcher ce fameux vicomte de qui il avait si souvent rêvé, il allait peut-être se lier avec lui. Quelle gloire! Et comme il aurait du plaisir, en rentrant à Bordeaux, à parler de Sainte-Austreberthe à ses amis.

C'était ainsi que le vicomte de Sainte-Austreberthe nouait sa cravate. — Ce qu'il disait la qu'on ne voulait pas croire, il le tenait de Sainte-Austreberthe lui-même, et dès lors il en était certain. — Comme ils seraient humbles, ces chers amis, *opéris*. Cette rencontre providentielle allait lui donner une autorité incontestée dans son monde. Si l'on regimbait, il n'aurait qu'un nom à prononcer, un seul : Sainte-Austreberthe.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 21 Octobre 1872. 13

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

Or, il ne faut oublier que chaque année le fond s'élève dans une progression constante, et que, bien qu'on ait déjà recueilli les passes de Bassens et de Macau, la navigation est périlleuse pour les grands navires. Que devien-dra Bordeaux, port maritime, si aux difficultés déjà existantes s'en ajoutent de nouvelles? D'un côté, la profondeur de notre port diminue, et, d'un autre, le tonnage de nos navires augmente. Autrement, nous étions maîtres des affaires à la Havane, aux Antilles, à Bourbon, dans l'Inde; aujourd'hui le Havre, Marseille, Saint-Nazaire même, nous ont enlevé notre suprématie. Il y a donc urgence d'agir et de rendre à Bordeaux le rang qui lui appartient.

Pour cela vous pouvez compter sur moi, dit le préfet, je veux me vouer aux intérêts de Bordeaux, recevoir en assurance, et transmettre à la chambre de commerce.

C'est au nom de la chambre de commerce

que j'ai encouragé les travaux de M. Heyrem. En revenant de son voyage autour du monde, Heyrem s'est occupé d'étudier la question de l'enlèvement de la mer à Sotiac et à la pointe de Grave; et je crois que les moyens qu'il propose peuvent empêcher la rupture qui nous menace.

— Et ces moyens? demanda M. de Cheylus.

— Ils sont indiqués dans mon travail, répondit Philippe Heyrem, coupant la parole à M. Donis; j'aurai l'honneur de vous en faire parvenir un exemplaire. Il y a là des détails de métiers et des calculs qui fatigueront ces dames.

Cela fut dit d'un ton sec qui, sans manquer à la politesse, avait quelque chose de peu aimable.

— D'ailleurs nous allons voir le pays, dit M. Donis, qui voulut adoucir ce que cette réplique avait de cassant, et c'est alors seulement que vous vous rendrez bien compte du danger que nous menace et des défenses que notre ami voudrait lui opposer.

— Vous disiez tout à l'heure, répondit le préfet, que ce qui donnait un véritable intérêt à notre voyage c'était la présence de M. Heyrem; je suis tout à fait de votre avis, et je suis convaincu que sous sa direction, et éclairé par ses observations, j'en apprendrai plus que si j'étais venu avec l'ingénieur du département et celui du service maritime, qui doivent avoir sur cette question des idées préconçues, où la routine et la tradition entrent pour une bonne part. Voulez-vous me permettre d'ajouter que ce qui me fait bien augurer de ce voyage, au moins pour ses résultats pratiques, c'est la présence de mon ami M. le vicomte de Sainte-Austreberthe.

— Comme ingénieur, dit Sainte-Austreberthe en riant, je me récusé.

La réplique de Sainte-Austreberthe eût été concertée avec le préfet, qu'elle n'eût pas mieux servi celui-ci, car elle lui permettait d'amoindrir l'importance de Philippe Heyrem

et de grandir celle de son protégé.

— Les ingénieurs trouvent les projets, continua M. de Cheylus, mais ils ne trouvent pas les fonds nécessaires à leur exécution. Or, si j'ai bien compris la question, c'est par l'argent qu'elle peut être tranchée.

— Par beaucoup d'argent, dit M. Donis.

— Eh bien! d'argent, nous n'en avons pas, et le gouvernement seul peut nous en donner. Mais si nous nous adressons au gouvernement, nous ne pourrions pas nous adresser au département de la Gironde, nous ne pourrions pas nous adresser aux quatre-vingt-huit départements qui, comme nous, présentent les demandes les plus légitimes. Ce n'est pas là ce qu'il nous faut.

— Et que voulez-vous donc?

— Une personne influente qui connaisse la question, qui l'ait étudiée, qui en apprécie toute l'importance, qui soit dévouée à son succès et qui en parle ardemment en haut lieu, à toute heure, en toute circonstance. Et cette personne difficile à rencontrer, le hasard permet, disons mieux, la Providence, que le hasard nous la trouve dans M. le vicomte de Sainte-Austreberthe.

Assurément, dit Sainte-Austreberthe, j'aurais ce dévouement; mais de toutes les qualités que vous exigez chez votre intermédiaire, c'est la seule pour laquelle je puisse m'engager.

— Oh! mon ami, ne soyez pas trop modeste; tout le monde sait quelle est votre position, votre influence, votre crédit. Quant à réussir, je vous le répète, nous ne pouvons l'espérer que si une parole toute-puissante est prononcée; sans cette parole, nous n'obtiendrions rien de décisif et d'efficace. Là-dessus vous pouvez vous en fier à quelqu'un qui connaît l'administration.

— Ce que vous dites là est bien grave, monsieur le préfet, dit Philippe Heyrem en se levant. Comment! Bordeaux, placé dans une situation admirable, pourrait être le Liverpool de France, et il ne sera qu'un port ensablé, si

une volonté toute-puissante, sollicitée par le hasard... ou par la bienveillance, n'intervient pour faire descendre la grâce sur nous? Mais si cela était ce serait la condamnation la plus éclatante du régime sous lequel nous vivons. La France n'est-elle donc plus maîtresse de sa fortune?

Le préfet, un moment surpris de cette sortie véhémement, allait répliquer, quand M. Donis intervint :

— Voici un grand vapeur qui nous gagne, dit-elle; est-ce que nous allons nous laisser dépasser par lui

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

SAINT-ETIENNE, 19 octobre 1872

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMON	ITALIE	BROUS	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
10	Organsins	94	14	25	10	9	13	5	11	»	15313
12	Trames	36	5	25	1	»	4	4	34	»	16783
13	Grèges	83	1	34	7	»	3	68	32	»	16908
13	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
632		213	20	84	18	18	20	122	77	»	43005

BALLOTS PESÉS

7	Organsins	1	»	1	»	»	1	2	2	»	208
30	Trames	3	»	»	»	»	1	12	13	»	1600
240	Grèges	4	»	2	»	»	1	139	98	»	15152
26	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
303		8	»	4	»	1	2	153	113	»	14050

Le nombre des opérations de décreusage a été de ..

17	Décreusages	8	Grèges	123 88
23	Ouvrées	5	Moulinés	262 94
4	Organsins	94	94	37
6	Trames	36	36	157 73
3	Grèges	83	83	157 73
10	Total	839	98	

Condition publique des Soies de Lyon, du 11 au 18 octobre 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIEMON	ITALIE	BROUS	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
181	Organsins	94	14	25	10	9	13	5	11	»	15313
154	Trames	36	5	25	1	»	4	4	34	»	16783
237	Grèges	83	1	34	7	»	3	68	32	»	16908
37	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
13	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
632		213	20	84	18	18	20	122	77	»	43005

BALLOTS PESÉS

7	Organsins	1	»	1	»	»	1	2	2	»	208
30	Trames	3	»	»	»	»	1	12	13	»	1600
240	Grèges	4	»	2	»	»	1	139	98	»	15152
26	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
303		8	»	4	»	1	2	153	113	»	14050

Le nombre des opérations de décreusage a été de ..

11	Organsins	1140	»
13	Trames	69	»
13	Grèges	1252	»
8	Balots pesés	372	»
32	Total	2764	»
Opérations de décreusage	»	»	»
Dernier numéro placé	2175	»	»
Total du 1 ^{er} au 19	2976	»	»

2	Organsins	174	»
2	Trames	69	»
2	Grèges	206	»
6	Balots pesés	3653	»
6	Total	449	»
Opérations de décreusage	»	»	»
Dernier numéro placé	55	»	»
Total du 1 ^{er} au 19	3653	»	»

SPECTACLES DU 21 OCTOBRE

GRAND-THEATRE
FRA-DIAVOLO, opéra comique en 3 actes.
LES FIANÇES VILLAGÈRES, ballet comique en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

THEATRE DES NOUVEAUTES
LE REVEILLON, pièce en 3 actes.
L'ARC-EN-CIEL, comédie en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

THEATRE DU GYMNASE
LA BARONNE, drame en 4 actes.
LES CLOCHES DU SOIR, comédie en 1 acte.
M^{lle} BERTRAND ET M^{lle} RAYON, vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation du
45 CHEVAUX CIRQUE CLOTTI 70 personnes
Travail de haute école par les pur-sang Cora, Emir, Cokenil, présentés par M. Clotti.
Exercices équestres de M^{lle} Ashby, V. Lambert, Eichel, Jeannette, et de M^{lle} A. Loyal, Gassion, Ashby, etc. — Les Clowns Virtuoses. — Grands exercices d'acrobatisme et de force par les familles Bedini et Castagna.

MISS VICTORIA
la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élévation.
Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SIÈGE SOCIAL :
GENÈVE, Corratierie, 24.
CAPITAL SOCIAL :
CINQ MILLIONS de francs

Assurances de capitaux : vie entière, mixte, terme fixe.
Rentes viagères : immédiates, différées.
Tarifs modérés. Conditions très-libérales.

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON
Bureaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100
AGENT GÉNÉRAL : E. YEMENIZ
banquiers de la compagnie à Lyon
MM. P. Galline et C^{ie}, et MM. veuve Morin-Pons et Morin. 4266

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURNAY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2839

DES MAINTENANT

En s'abonnant dès maintenant à la Revue des Familles pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872. La Revue des Familles a pour devise : Dieu, Patrie, Famille; c'est-à-dire son genre de rédaction. Elle donne chaque semaine une livraison illustrée de 32 p. et forme par an six vol. de chacun 260 p. Abonnements : 4 fr. par an pour la France; 6 fr. pour l'étranger. — Elle a une édition de luxe, avec gravures hors texte qui coûte 7 fr. pour la France, et 9 fr. pour l'étranger. Adresser les lettres et abonnements ou bons de poste (ou timbres-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris. 4315

DENTISTES AMÉRICAINS

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e CHAPUIS, avoué à Lyon, place de Lyon, 44.
Vente par la voie de la licitation judiciaire
avec le concours d'étrangers, entre-majeurs et mineurs, en cinq lots séparés sans enchères générales devant le tribunal civil de Lyon des

IMMEUBLES

dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste Guimet et de la communauté des biens qui a existé entre lui et son épouse.

Adjudication au 16 novembre 1872, à midi

PREMIER LOT
Il comprend
1^{re} Une GRANDE USINE pour la fabrication du bleu, dit Outre-mer Guimet, se composant de vastes bâtiments, deux grandes cheminées, machines à vapeur, broyeurs, séchoirs, fabrique de poteries, ateliers de forge et de charpente, mobilier et matériel industriel, mobilier de bureau, matières premières, marchandises fabriquées, et en voie de fabrication, existantes au jour de la prise de possession.

Ensemble un fond de roulement de 100,000 fr. déposé en camp e-courant, chez MM. Collet et C^{ie}, banquiers à Lyon.
2^o Tous les immeubles constituant la propriété de Fleurius-sur-Saône, comprenant MAISON ROUGEOISE dépendances, clos, jardin d'agrément et jardin potager, terres et bois, de la contenance de 7 hectares 41 ares 95 centiares.

3^o L'usine et les immeubles dont s'agit sont situés sur la commune de Fleurius-sur-Saône, canton de Neuville (Rhône).

DEUXIÈME LOT
Il comprend la terre de Demigny, située sur les communes de Demigny, Lessart-le-Royal et de Gergy, arrondissement de Chalons-sur-Saône, se composant d'un CHATEAU avec ses dépendances, parc, divers corps de fermes, prairies, terres, bois et étangs, le tout de la contenance environ de 608 hectares 73 ares 68 cent.

TROISIÈME LOT
GRANDE ET BELLE MAISON
située à Lyon, place de la Miséricorde, 1.

QUATRIÈME LOT
MAISON
située à Lyon, rue St-Joseph, 66.

CINQUIÈME LOT
MAISON
située rue d'Algérie, 15.

MISES A PRIX
Premier lot. — Usine et immeubles de Fleurius-sur-Saône.... 800,000 fr.
Deuxième lot. — Terre de Demigny..... 800,000 fr.
Troisième lot. — Maison, place de la Miséricorde..... 400,000 fr.
Quatrième lot. — Maison, rue St-Joseph..... 140,000 fr.
Cinquième lot. — Maison rue d'Algérie, 5..... 140,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Chapuis, avoué poursuivant, à Mes Galliot et Gerin, avoués colicitants, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. 4308

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON,
A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUTS LES KIOSQUES
ET CHEZ M. EVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON
Prix : 20 cent.
AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

UN HOMME

veuf sans enfants, âgé de 45 ans, possédant 25,000 francs en espèces et constituant plusieurs industries productives, désire se marier avec une personne de 30 à 35 ans possédant à peu près la même somme.
Ecrire aux initiales F. D. P., poste restante, Lyon. 4289

TARNAVASSI, brocheur, rue Ferrandière, 6

Etude de M^e A. TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, 2.

Vente par licitation

en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place de Roanne, troisième chambre, d'une grande et belle

MAISON

sise à Lyon, rue Gasparin, 18, composée de caves voutées, rez-de-chaussée et cinq étages, huit croisées de façade, dépendant de la succession de Joseph Gilles.

Adjudication fixée au samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, cent mille francs, ci. 100,000 fr.
Revenu brut, 11,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Trillat, avoué poursuivant, et à M^e Damour, avoué collicitant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Pour extrait :
Signé, A. TRILLAT.

4313

Etude de M^e GAGNEUX, huissier à Lyon, rue Grenette, 32.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi vingt-deux octobre mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, sur la place du Consulat, à Lyon, il sera vendu aux enchères divers objets mobiliers, tels que : fauteuil, chaise, guéridon, pendule, glace, et un matériel de teinturer se composant de barques, benne, cuves, tables, tréteaux, chaudières à vapeur avec ses accessoires, etc., etc. Le tout saisi.

Même étude :
VENTE JUDICIAIRE
Le mardi vingt-deux octobre mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, sur la place de la Villette, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'un matériel de mécanicien, se composant de : machine à vapeur, forge, outillage, étaux, et divers objets mobiliers, tels que : fauteuils, chaises, commode, secrétaire, etc., etc. Le tout saisi. 4309

AVIS

A partir du 15 octobre le cabinet d'affaires judiciaires et commerciales de M. TREILLARD, ancien greffier, rue de la Préfecture, n° 6, restera ouvert de 9 heures à midi. 4290

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi vingt-six octobre 1872, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture

DE FOIN, DE PAILLE, D'AVOINE & D'ORGE

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.
L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Sainte-Hélène, n° 33), où le public sera admis à en prendre connaissance. 4314

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.
Philippeville et Bône, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Cette, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canabière, 54.
Cette, chez M. G. Gaffard, quai de Bosc, 13.
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

UN EX-SOUS-OFFICIER

porteur de bons certificats, marié, sans enfant, demande une place de gargon de bureau surveillant ou concierge dans une maison bourgeoise, ville ou campagne; pourrait être garde-chasse en même temps. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sont toujours guéries par la

LIQUIDE DE BESSON

au sirop d'écorce d'orange amère. Les expériences faites de puis dix ans ont établi d'une façon précise la valeur du sirop de Peppine Besson, comme digestif, modique, tiraillement, douleurs ou orages d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix : 3 francs.

Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

BOURSE DE PARIS — Samedi 19 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS			Précéd.	Dernier	OBLIGATIONS			Précéd.	Dernier
AU COMPTANT ET A TUNIS			clôture	cours				clôture	cours
3 0/0		cpt	52 90	52 90	Treſor, r. 500 int. 20 fr. p. j. janvier.			420	422 75
Jouissance janvier		31	52 97	52 90	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.			208 50	208 75
0/0 Empr. j. août.		31	84 05	84 05	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.			375	375
5 j. août.		31	84 17	84 15	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.			273	273 75
0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. c.		31	86 85	86 85	V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.			245	245 50
Jouiss. 16 août.		31	86 87	86 90	Ville de Bordeaux int. 3 fr. nov.			82 50	82 50
1/2 0/0 j. 22 sept.		cpt	76	76	Ville de Lille 1860 — avril.			90	90 50
Banque de France.		cpt	1350	1310	id. id. 1868 — janv.			84 50	84 50
Comptoir d'escompte.		cpt	598 75	600	Ville de Roubaix — 31 mars.			98 50	98 50
500 f. j. février.		31	607	602 50	V. de Bruxelles 1862 int. 3 fr. mars.			106	106
Crédit agricole		cpt	498 75	500	V. de Bruxelles 1868, id. janv.			106	106
Crédit foncier		cpt	872 50	872 50	Foncières 4 0/0 — j. novem.			460	461 25
500 fr. — 250 fr. p. c.		31	882 50	880	id. id. 10/0 — id.			89	89
Société générale alg.		cpt	490	495	id. id. 1863 — id.			441 50	447 50
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.		31	660	658 75	id. 3 0/0 — id.			410	420
Crédit mobilier.		cpt	443 75	441 25	id. 10/0 — id.			83	84
500 fr. — 250 fr. p. c.		31	447 50	442 50	Communales — mai			337	342 50
Société de Dépôts. J. nov.		cpt	570	575	id. id. 5/0 — id.			67	67
Société générale.		cpt	571 25	575	Alger, 6 0/0 r. 150 f. j. août.			103	103 75
500 fr. — 250 fr. p. c.		31	572 50	570	id. id. 5 0/0 — j. juin.			401 25	401 25
Crédit lyonnais.		cpt	603 75	603 75	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr. — 6 0/0 r. 600 fr. —			455	455
500 fr. — 250 f. p. j. janv.		31	603 75	603 75	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.			900	900
Est.		cpt	527 50	527 50	Rouen 47-49, 5 0/0. juin			925	925
500 fr. j. nov.		31	530	527 50	Havre 1854, 5 0/0. septem.			930	930
Paris-Lyon-Méditerran.		cpt	842 50	835	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre			930	930
500 fr. j. novembre.		31	845	840	Ouest 1852-54, 5 0/0. janvier			945	945
Midi.		cpt	581 25	576 25	Est 5 0/0, r. 650 fr. janv.			442 50	440
500 fr. j. juillet.		31	575	570	Bale 5 0/0, g. p. l'Etat. janv.			440	440
Nord.		cpt	950	950	Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat. oct.			460	455
400 fr. j. juillet.		31	955	957 50	Bourbonnais — id.			280	280
Orléans.		cpt	820	820 50	Médit. 1852-55, gar. id.			296 25	296
500 fr. j. octobre.		31	815	815 50	Nord — id.			290	289 75
Ouest.		cpt	595	502 50	Orléans — id.			267	267
Gaz.		cpt	680	680	Grand-Central — id.			277 50	277 50
250 fr. j. octobre.		31	682	682 50	Genève 1855 — id.			275	275
Canal de Suez.		cpt	245	245	id. 1857 — id.			272	273 75
500 fr. j. juillet.		31	245	245	Lyon 3 0/0 — oct.			273	275
Canal de Suez — 250 fr. janvier.		cpt	372 50	390	Lyon fusion — janvier.			277	278
Suez — Délégations.		cpt	377 50	392 50	Lyon 1866 — oct.			271 50	271 50
Espagne 3 0/0 extérieur.		cpt	348	347	Ouest, g. p. l'Etat. janvier.			276	275
Jouissance juillet.		31	297 8	30 1/2	Est, g. p. l'Etat. — id.			277 50	277 50
Etats-Unis 5 0/0 — id.		cpt	107 1/2	107 1/2	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.			269	275
Jouissance novembre.		31	68 35	68 45	Dauphiné, g. p. l'Etat. id.			272 50	273 50
Italie 5 0/0 — id.		cpt	68 45	68 70	Charentes — id.			252 75	257 50
Jouissance janv.		31	68 45	68 70	Vendée — id.			250	252 50
Dette turque 5 0/0.		cpt	54 40	54 35	Romains — id.			187 75	189
Crédit fonc. d'Autriche.		cpt	965	965	Saragossa — id.			203 75	206
500 fr. j. janv.		31	965	970	Pampelonne — octob.			181 50	187
Crédit mob. espagnol		cpt	492 50	490	Nord de l'Espagne. — oct.			202	202 50
500 fr. j. janvier.		31	498	496 25	— rev. var. oct. 71			135	135
Autrichiens		cpt	778 25	785 75	Portugais. — janvier			190 50	191
500 fr. j. janv.		31	781 75	785 75	Eaux, int. 15 fr. r. 500 fr.			270	270
Autrichiens nouveaux		cpt	750	750	Gaz parisien, int. 25 fr.			425	425
500 f. 200 f. p. j. janvier.		31	750	750	Transatlant., int. 25 fr. 500 f.			400	398
Sud-Autrichien-Lombard		cpt	485	490	Suez, int. 25 fr. r. 500 fr.			486	486
500 fr. j. janv.		31	485 25	490	Tabac, int. 25 fr. 27 fr. 50			135	135
Nord de l'Espagne.		cpt	110	110	Fancier anisé, 5 0/0.			486	486
500 fr. — J. oct. 1865.		31	117 50	118 1/2				135	135